Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260309-2026_03_09_D27-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun gis ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026 - 27

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 26 février 2026 Convocation affichée le : 26 février 2026

Présents : M. BLEUZEN, P. AUFFRET, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, D. KERLOGOT, L. LE GUILLOU.

Absent excusé : A. MANAC'H.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 15

Procuration : A. MANAC'H (procuration à D. KERLOGOT.)

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Rénovation d'un bâtiment pour l'aménagement de 2 salles associatives et la création d'une halle en extension. Validation de l'avant-projet définitif.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2024 – 59 du 18 décembre 2024 par laquelle le Conseil Municipal a validé la réalisation des travaux de rénovation d'un bâtiment pour l'aménagement de 2 salles associatives et la création d'une halle en extension, et a désigné l'Atelier d'Architecture Massstab – 8, résidence de Hent Du - FOUESNANT pour l'opération de maîtrise d'œuvre.

Ce cabinet a élaboré un avant-projet provisoire, soumis aux membres du Conseil Municipal.

Ces échanges ont permis de finaliser l'avant-projet définitif et de valider l'estimation finale des travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 513 650,00 euros HT.

Il inclut le coût des treize lots prévus :

- ✓ Lot n° 1 : Terrassement / VRD
- ✓ Lot n° 2 : Déconstruction
- ✓ Lot n° 3 : Gros-Œuvre
- ✓ Lot n° 4 : Charpente
- ✓ Lot n° 5 : Couverture
- ✓ Lot n° 6 : Menuiseries Extérieures
- ✓ Lot n° 7 : Menuiseries Intérieures
- ✓ Lot n° 8 : Cloisons / Doublages / Plafonds
- ✓ Lot n° 9 : Faux-Plafonds

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901755-20260309-2026_03_09_D27-DE

- ✓ Lot n° 10 : Revêtements de sols
- ✓ Lot n° 11 : Peintures
- ✓ Lot n° 12 : Plomberie / Sanitaire / Ventilation / Chauffage
- ✓ Lot n° 13 : Electricité

Mme le Maire propose à l'assemblée de valider l'Avant-Projet Définitif.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOPTE** l'Avant Projet Définitif établi par le Maître d'œuvre,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant qui fixe le forfait définitif de rémunération de la Maîtrise d'œuvre,

- **DONNE** pouvoir au Maire afin d'autoriser à signer les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.